Termes de référence de l’évaluation finale du projet **«**Projet d’Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)**»**

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence énoncent les attentes d'une évaluation finale du ***« Projet d’Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)».***

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  |  |
| ID de projet du FEM : | 00076343 |   | *à l’approbation (en millions USD)* | *à l’achèvement (en millions USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00060168 | Financement du FEM :  |  950, 000 |   |
| Pays : | Bénin,  | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 500,000 |       |
| Région : | Afrique de l’ouest | Gouvernement : | 1,000,000 (en nature) |       |
| Domaine focal : | Diversité biologique | Autre : |   |       |
| Objectifs FA, (OP/SP) : | SO1 / SP3 | Cofinancement total : |  |       |
| Agent d’exécution : | PNUD | Coût total du projet : |  2,450,000 |       |
| Autres partenaires participant au projet : |       | Signature du DP (Date de début du projet) :  |   |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :31 décembre 2013 | Réel :      |

Objectif et portée

Contexte du projet

Les forêts sacrées résultent du modèle traditionnel de gestion et de conservation de la biodiversité. Malgré les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement du Bénin au cours des dernières années en matière de politique de gestion des forêts, les forêts sacrées sont laissées à la seule protection des pouvoirs et croyances religieuses traditionnelles.

Plus ou moins bien conservées grâce à la protection culturelle et religieuse dont elles bénéficient et les multiples avantages qu’elles procurent **(refuges pour de nombreuses espèces, banques de semences, réservoirs de gènes, abris des espèces menacées et en danger, protection des sources d’eau, cimetières, lieux d’initiation, de bénédiction et des fonctions économiques),** les forêts sacrées au Bénin subissent aujourd’hui de forte dégradation de la diversité biologique face à des pressions démographiques et socio-économiques de plus en plus élevées (extension des champs de cultures, habitations, exploitation frauduleuse des arbres de valeur, feux de brousse, recul du pouvoir des religions traditionnelles en raison de l’influence de nouvelles religions).

La maitrise du taux actuel de perte de biodiversité et la gestion durable des forêts sacrées imposent de développer des activités pour leur intégration dans le système des aires protégées du Bénin, comme des aires communautaires.

Le système des aires protégées (AP) au Bénin couvre environ 24% de la superficie totale du pays. L’intégration des forêts sacrées aux AP pourrait augmenter cette superficie de près de 0,20%**.**

**L’autre solution est de promouvoir un système d’utilisation durable des produits forestiers retrouvés et explorés dans les Forêts Sacrées, en particulier les produits non ligneux et d’étendre les principes de bonne tenue des forêts sacrées et leurs paysages immédiatement adjacents**

L’objectif du projet PIFSAP est de « de promouvoir l’utilisation durable des Forêts Sacrées du Bénin sous la forme d’un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées».

Le projet PIFSAP a été conçu pour améliorer les perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité d’importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes, selon une progression significative et mesurable des indicateurs de durabilité du système des aires protégées. Les résultats et les réalisations du projet sont décrits dans le document du Projet. Chaque réalisation est conçue spécifiquement pour faire face à un obstacle identifié dans l’analyse de la situation de base revue lors du démarrage du Projet.

Le projet a travaillé de concert avec des initiatives connexes afin de construire les bases politique, institutionnelle, humaine et physique nécessaires à une conservation à long terme et à une utilisation durable de ces écosystèmes du Bénin.

Des mécanismes de consultation, un dialogue et une coordination intergouvernementale ont été mis en place pour assurer la cohérence entre les diverses politiques de conservation et approches tout en considérant les intérêts légitimes des citoyens des zones riveraines.

Gestion du projet

Le projet est en exécution conformément aux procédures et modalités d’exécution nationale (NEX). Ces procédures s’adaptent donc aux dispositions d’assurance qualité du PNUD.

 ***Les organes de gestion du projet***

• Le Comité Interministériel impliquant le MDGLAAT (Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire), le MECGCCRPRNF (Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements climatiques, du reboisement, de la Protection des ressources Naturelles et Forestières) le Ministère de la Santé Publique (MSP) et le Ministère de l'Agriculture de l’Elevage et de la Pêche (MAEP), spécialement mis en place afin d'articuler, coordonner, décider et mettre en œuvre des mesures visant à intégrer les préoccupations liées à la biodiversité dans les stratégies sectorielles, les politiques et programmes, favorisant le développement durable et l'utilisation durable des ressources naturelles et la biodiversité.

• Le Comité de pilotage du Projet: La mise en œuvre du Projet a été mise sous la responsabilité d’un Comité de Pilotage présidé par le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN). Il est composé de dix-sept membres des acteurs et parties prenantes directement impliqués dans le processus de décision lié à la mise en œuvre stratégique des activités du projet. Il se réunit deux fois par an (au début et à la fin de l’année)

***Stratégie de mise en œuvre des activités du projet***

Au niveau central :

• Le Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements climatiques, du reboisement, de la Protection des ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF) est la structure de tutelle du projet à travers la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui assure la mise en œuvre du projet à travers une Unité de Gestion avec l’appui du PNUD.

• L’Unité de Gestion du Projet est sous la supervision du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui est le Directeur National du projet (DNP). L’unité de Gestion est composée d’un Coordonnateur du projet, du Gestionnaire Administratif et Financier, du Responsable Suivi Evaluation. L’équipe de projet travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et le PNUD.

Au niveau département

• Les Inspections Forestières sont responsabilisées de la mise en œuvre du processus d’intégration des forêts sacrées au niveau du département en collaborant avec le Service préfectoral en charge de l’aménagement du territoire en ce qui concerne l’exercice de la tutelle sur la prise des arrêtés communaux, la validation et le respect des normes des dossiers d’intégration des forêts sacrées montés par les communes

Au niveau Commune

• Les activités du projet sont suivies par le Conseil communal et son président. Pour la mise en œuvre des PAGS et après le projet, le suivi des activités se fera par le Comité Communal de Suivi et de validation de l’intégration des forêts sacrées à mettre en place et qui regroupe les acteurs impliqués et parties prenantes de la commune avec pour président le maire, président du conseil communal.

Niveau village :

• Un Comité Villageois de Gestion de la forêt sacrée est mis en place pour redynamiser et assurer la mise en œuvre des activités autour et dans les forêts sacrées contenues dans le plan de gestion ou d’aménagement de la forêt.

Zone d’intervention

58 Forêts Sacrées regroupées en 10 groupes sur la base de critères identifiés et validés sont répartis dans 26 communes de 11 départements du Bénin.

**Tableau** : Zones d’interventions du Projet

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° de groupe | Département | Commune | Village | Nom de la Forêt sacrée |
| Groupe de FS du parc Pendjari |
| 1 | Atacora  | Toucoutouna | Wansokou | Maco |
| Tanguiéta | Tora Yarifarè | Ouriwèbou  |
| Cobly | Datori | Dinansari |
| Cobly  | OUTOUHOUN |
| Groupe de FS de la Lama |
| 2 | Atlantique | Allada | Agbanou | Hèkpazoun |
| Allada | Gbowélé | Tèdozoun  |
| Ouidah | Tovè | Kpassèzoun |
| Sô – Ava | Ahomey Lokpo | Avogbé |
| Bahazoun |
| Abomey Calavi | Dokomey | Dokodjigbé |
| Hountodji  |
| Wédja-Dinkpossidja |
| Groupe FS du Parc national W |
| 3 | ALIBORI | Banikoara | Goubagou  | Goubagou son |
| Banikoara | Site allemand |
| Ségbana | Libantè | Gbagbé |
| Gogounou | Zougou Kpantrossi | Affoufooussi |
| Groupe FS du bassin supérieur du fleuve Ouémé |
| 4 | Borgou | Parakou | Tourou | Dari son |
| N'Dali | Ouénou | Dorison |
| Tchaourou | Wari maro | Oguéléboké/Sonbakpérou |
| Bembèrèkè | Bouanri | Bah sanni |
| Bembèrèkè | Wêwêrè |
| Ina I | Sinantabé  |
| Groupe FS de la FC Agoua  |
| 5 | COLLINES  | Bantè | Agoua | Igbo lakou |
| Tchakété |
| Félia |
| Glazoué | Affizoungo | Bossikpon zoun |
| Ouèssè | Ouèssè | Winman |
| Savalou |  Ouèssè | Dèhouinzoun |
| Groupe de FS du Couffo |
| 6 | Couffo | Aplahoué | Badjamey, | Badja |
| Lonkly  | Lonkly  |
| Dogbo | Dogbo Ahomey | Honhouévè |
| Djakotpmey | Zohoundji | Site aux hypopotames |
| Groupe de FS Donga |
| 7 | DONGA  | Bassila | Kikilé | Igbo léa /wansou |
| Djougou | Sèrou | Séro |
| Onlou | Adjandjanho |
| Groupe de FS du Mono  |
| 8 | Mono  | Athièmé | kpinnou (Doncondji) | Géhou |
| Bopa | Soyhoué | Soyhoué |
| Groupe de FS de la basse vallée du fleuve Ouémé |
| 9 | OUEME | Avrankou | Houndomè | Houndomè |
| Aguégués | Bembè | Bamèzoun |
| Aguégué | Kodji | Kodjizoun |
| Adjara | Anangodo | Lozoun |
| Adjohoun | Sissèkpa | Houèmè |
| PLATEAU | Adjaouèrè | Tatonnoukon | Gouvi zoun |
| Adjaouèrè | Igbo Iba |
| Ifangni | Daagbè Nagot | Igbo Elègba |
| Gblogblo | Igbo Oro –Gri |
| Ifangni. | Igbo Oro |
| Pobè | Itchakpa | Igbo Akpa |
| Kétou | Adakplamè | Kouvizou |
| Zou | Zagnanado | Doga | Awayazoun |
| Bamè | Hinvizoun |
| Agbagnizoun | Kpodji | Gbolizoun |
| Akodébakou | Akodébakou |
| Groupe de FS du domaine protégé de Djidja |
| 10 | ZOU | Bohicon | Zoungoudo | Site archéologique |
| Bohicon | Kpassagon | Sokpadèli |
| Zogbodomey | Lokoli | Hlanzoun |
| Zogbodomey | Koussoukpa | Koussouzoun |
| Djidja | Avokanzoun | Avokanzoun |

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

BUT, Approche et méthode d'évaluation

* Le but visé est de :
* évaluer le taux d’exécution au niveau global et par produit ; analyser les points forts et les faiblesses de l’exécution du projet ;
* évaluer la qualité (efficacité et efficience) du projet en terme d’impact actuels et futurs;
* évaluer l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et son action au regard de la mise en œuvre du projet ;
* évaluer le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de mise en œuvre
* évaluer les résultats obtenus du projet et sa visibilité ;
* évaluer les acquis en lien avec les objectifs et les résultats du projet ;
* apprécier la synergie entre les indicateurs du cadre logique du Projet à ceux du MECGCCRPRNF et du CPAP ;
* orienter la réflexion pour une éventuelle nouvelle phase du projet.
* **Méthode et approche**

 Une approche et une méthode globales pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence ([*Annexe C*](#_TOR_Annex_C:)) des termes de référence. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite du bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique Principal et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain dans la zone d’intervention du Projet PIFSAP. L’évaluateur choisira de visiter les sites couverts par le projet.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

* Administrations de tutelle : (MECGCCRPRNF, DGFRN, CENATEL).
* Bureau Pays du PNUD : (Unité Environnement, Changement Climatique, Energie et Développement durable)
* Equipe du Projet :
* Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau locale : autorités locales, représentants des populations, coopératives, organisations villageoises, organisations, etc.
* Partenaires techniques et financiers
* Partenaires d’exécution locaux

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe à l’[annexe B](#_TOR_Annex_B:) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir  [annexe A](#_TOR_Annex_A:)) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D.](#_TOR_Annex_D:)

|  |
| --- |
| **Notes d'évaluation :** |
| **1 Suivi et evaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation***  | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation à l’entrée |       | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |       |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |       | Qualité de l’exécution : agence d’exécution |       |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |       | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |       |
| **3 Évaluation des résultats**  | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** | **4 Durabilité** | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** |
| Pertinence |       | Ressources financières : |       |
| Efficacité |       | Sociopolitique : |       |
| Efficience |       | Cadre institutionnel et gouvernance : |       |
| Note globale de la réalisation du projet |       | Environnemental : |       |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité : |       |

**A propos des critères de base**

***Pertinence***

Il s’agira d’apprécier dans quelles mesures, les activités menées dans le cadre de chacun des produits du projet répondent aux attentes et priorités des acteurs principaux concernés par le projet, plus particulièrement les gestionnaires et conservateurs des forêts sacrées, les autorités communales d’intervention et des autres parties prenantes du projet.

La conception du projet est-elle en accord avec les politiques et stratégies nationales (SCRP et l’UNDAF, Plans de développement, Stratégies et Politiques Sectorielles Nationales et les OMD, etc.) ?

Le projet est-il en accord avec l’objectif stratégique pour la biodiversité et le programme stratégique 3 (PS3) du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) ?

Les indicateurs de suivi et évaluation du projet sont-ils appropriés pour rendre compte de l’efficacité de l’action ?

Les activités développées ont-elles pu répondre aux priorités pour l’atteinte des résultats dans les délais et selon la qualité requise ?

***Efficience***

L’évaluation finale devra se prononcer sur l’efficience de l’intervention du PIFSAP. L’évaluation finale analysera tout retard, contrainte ou problème que le projet a rencontré et tirera les leçons utiles pour une éventuelle phase d’extension du projet.

***Efficacité***

L’évaluation finale devra se prononcer par rapport à la réalisation des objectifs spécifiques et l’utilisation par les bénéficiaires des résultats. Elle expliquera les écarts constatés et les raisons d’atteinte (partielle ou satisfaisante) ou de non atteinte des résultats. Elle analysera les risques et les impacts du projet. Egalement les leçons apprises et les bonnes pratiques seront évaluées et les approches pour leur internalisation et diffusion seront définies.

De façon concrète, l’évaluation permettra de répondre aux questions ci-après :

* Quel est l’état actuel des produits du projet ?
* Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre, qui ont affecté la mise en œuvre du projet? Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet?
* Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, du FEM, du gouvernement et des communes bénéficiaires sont-elles anticipées et mobilisées dans les délais appropriées?
* Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs attendus?
* La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
* Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par les partenaires de mise en œuvre, ont-elles été appropriées et efficaces?
* Le projet a-t-il fonctionné avec l’effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche ?
* Les mécanismes adéquats de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

***Durabilité***

Durabilité environnementale: L’évaluation finale appréciera les principales questions de durabilité environnementale liées aux forêts sacrées et leur prise en compte par les activités du projet notamment les activités pour éviter la déforestation, les feux de brousse, l'exposition des sols et l'érosion subséquente; la création de zones tampons et des couloirs de connectivité qui permettront d'améliorer la durabilité des îlots de forêts comme conservatoires de gènes et écosystèmes viables pour continuer de produire des services environnementaux.

Durabilité socioculturelle: L’évaluation finale analysera l'engagement des autorités traditionnelles, communales dans la mise en œuvre de ce projet et dans la conception de tous plans d’utilisation des ressources durables négociée dans le cadre du contexte social et culturel des communautés concernées. Elle analysera le degré d’internalisation des acquis et bonnes pratiques et le niveau d’engagement de tous les acteurs et parties prenantes à l’appropriation et au respect des modèles de gestion mis en place.

Durabilité institutionnelle: La mission analysera le niveau de renforcement de capacité de la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) pour une pérennisation institutionnelle des initiatives en cours pour la gestion des forêts sacrées et communautaires en tant qu’entités communautaires sous la responsabilité des acteurs locaux. Elle donnera des pistes pour la consolidation des acquis.

Reproductibilité: Les initiatives de conservation et de gestion durable dans 10 groupes comprenant 58 forêts sacrées à travers le pays ont –elles généré un effet d’entrainement important et suscité une prise de conscience selon laquelle les forêts sacrées sont en effet une priorité pour l'environnement, la conservation des pratiques et mœurs traditionnels positifs de sauvegarde pour les acteurs communautaires, communaux et les structures forestières au Bénin ?.

***Impact :*** La mission analysera ici quels sont les effets/impacts que les bénéficiaires, institutions partenaires et groupes non-ciblés ressentent du projet ? Ces changements sont-ils durables?

Quelle est la nature de ces changements positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels ? Y a-t-il une relation causale entre les changements et la présence du projet ?

L’équipe de l’évaluation finale est amenée à fournir des indications sur les effets / impacts possibles qui peuvent surgir après le projet.

***Risques :*** La mission analysera les impacts des risques sur les résultats et la pérennisation des acquis du projet.

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autre
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Totaux |  |  |  |  |  |  |  |  |

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact.

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total 25 jours calendaires selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | *4* jours *(recommandé: 2-5)* | *04 Août 2014* |
| **Mission d’évaluation** | *10* jours (recommandé: *7-15)* |  *14 Août 2014* |
| **Projet de rapport d’évaluation** | *8* jours (recommandé: *5-10*) |  *22 Août 2014* |
| **Rapport final** | *3* jours (recommandé: *1-3*) |  *25 Août 2014* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie au BP du PNUD  |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, BP du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé  | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet  | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d’un évaluateur international. Il doit disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L’évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l’équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

* *15*  ans minimum d'expérience professionnelle pertinente
* une connaissance du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; et
* Expérience solide et attestée dans l’évaluation des projets internationaux de gestion d’aires protégées et des ressources naturelles.
* Compétence démontrée dans l’application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptive appliquée à l’évaluation de projets internationaux.
* Une bonne maîtrise du Français est exigée.
* Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés.
* Disponibilité à se déplacer à l’intérieur des parcs et à travailler sur le terrain dans des conditions souvent difficiles.

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

Un/e consultant/e sera recruté/e sur la base des procédures PNUD.

Processus de candidature

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Le cadre logique du projet, est organisé en 3 résultats et 11 produits :

|  |
| --- |
| **Résultat 1.** La dégradation et l’empiètement sur les Forêts Sacrées prennent fin |
| *Produit 1.1.* Politique et cadre juridique pour permettre une expansion des AP à travers l’intégration des forêts sacrées comme zones de conservation de la communauté |
| *Produit 1.2.* Changements institutionnels facilitant l’adoption d’une nouvelle structure de gestion des forêts sacrées avec la participation de la communauté et des autorités traditionnelles |
| *Produit 1.3.* Des exercices de planification participative des forêts sacrées pour permettre la gestion de la conservation et l’utilisation durable des zones tampons |
| *Produit 1.4.* Des politiques et initiatives créent et soutiennent des mesures incitatives pour une bonne gérance dans les Forêts Sacrées |
| **Résultat 2.** La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées |
| *Produit 2.1.* Les institutions locales en charge de la gestion de la forêt sont créées et maintenues de manière plus durable |
| *Produit 2.2.* Les zones tampons et les couloirs de connectivité sont délimités et les plans de gestion durable correspondants sont préparés |
| *Produit 2.3.* Des accords de partenariat signés entre les différents niveaux des autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d’autres partenaires |
| *Produit 2.4.* Systèmes de suivi de la biodiversité développés et données contribuant à un ‘’Répertoire de Savoirs sur les Forêts Sacrées’’ |
| **Résultat 3.** Des modèles d’utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration |
| *Produit 3.1.* Des régimes d’utilisation durable définis en partenariat avec les institutions de recherche et à travers des processus de planification participative. |
| *Produit 3.2.* Des kits de production durable pour les NTFP, les plantes médicinales et des services d’écotourisme développés en partenariat avec les institutions de recherche, les groupes communautaires et les ONG |
| *Produit 3.3.* Mise en œuvre à titre expérimental des programmes d’utilisation durable dans 10 groupes de forêts sacrées. |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

* Documents Phase préparatoire PDF-B
* Document de projet et annexes
* Plans de travail et budgets du projet
* Rapports du comité de pilotage national
* Politique de suivi et d'évaluation du FEM, février 2006
* Politique d'évaluation du PNUD, mai 2006
* Rapports techniques et publications de projets
* Rapport de démarrage. Projet PIFSAP. (juin 2011).
* Rapport programme de sensibilisation
* Série de rapports semestriels
* Série Rapports annuels 2011, 2012, 2013
* Plan de formation des bénéficiaires.
* Plan d'implication des acteurs.
* Lignes directrices verdissement PDC.
* Plan de formation des gestionnaires des aires protégées.
* Ligne directrices Schéma Directeur.
* Schéma directeur d’aménagement.
* Mécanisme de Financement Durable.
* Plan opérationnel législation.
* Plan opérationnel de communication du projet PIFSAP.
* Projets de texte législatifs et organisationnels
* Série rapports des CTS/CO
* Série de rapports de mission des équipes nationales
* Série de rapports de mission de l’équipe régionale
* Série rapports d’ateliers
* Rapport de l’évaluation mi-parcours
* Série de bulletins d’information PIFSAP-Infos
* Articles divers
* Série de rapports techniques d’études
* Rapport de capitalisation Expérience de reverdissement des PDC

Annexe C : Questions d'évaluation

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Annexe D: Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :***  | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***3 Satisfaisant (S)2 Minime (M)1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.) |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs:**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[1]](#footnote-1)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[2]](#footnote-2)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme opérationnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Membres de l’équipe d’évaluation
* Remerciements
 |
| **ii.** | Résumé* Tableau de résumé du projet
* Description du projet (brève)
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
 |
| **iii.** | Acronymes et abréviations(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[3]](#footnote-3)) |
| **1** | Introduction* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation
 |
| **2** | Description et contexte de développement du projet* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés
 |
| **3** | Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[4]](#footnote-4))  |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet* Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
 |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
 |
| **3.3** | Résultats des projets* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence(\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact
 |
| **4**  | Conclusions, recommandations et enseignements* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
 |
| **5**  | Annexes* TR
* Itinéraire
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
 |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-1)
2. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-2)
3. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-3)
4. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-4)